

Commune **Vannes** Nom de la liste **Ici c'est Vannes !** Tête de liste **David Robo**

Nom de la personne chargée de répondre **Maxime Hugé**

Avez-vous pris connaissance des résultats du baromètre des villes cyclables 2025 de la FUB pour votre commune et en particulier les contributions détaillées de vos concitoyens ? **Oui**

Comment comptez-vous les utiliser dans votre prochain mandat ?

Traiter les discontinuités, les « points noirs » en concertation avec les associations d'usagers.

Quelles sont vos priorités pour résorber les discontinuités des itinéraires cyclables de votre commune ?

Traitement systématique lors de la requalification d'une rue. Un exemple est la requalification de l'itinéraire entre l'hypermarché Carrefour et la place de la libération (voie de transport en commun également).

Quelles discontinuités cyclables avez-vous identifiées entre votre commune et les communes voisines ?

Ce travail s'effectue en collaboration avec l'agglomération. Comme pour les itinéraires entre Vannes - Arradon, Vannes - Plescop, Vannes – Ploeren, Ploeren – Arradon ... nous continuerons à travailler sur d'autres itinéraires plus cyclables (étude : Vannes -Theix-Noyal, Vannes – Séné notamment la route de Nantes.

Prévoyez-vous un plan (de circulation) des déplacements actifs (marche, vélo...) sur votre commune dans votre prochain mandat ? **Oui** - Continuer le plan cyclable municipal et améliorer la signalétique.

Améliorer la situation des piétons : plan trottoirs afin de favoriser la marche à pied à tout âge, accélérer le plan bancs prioritairement dans les secteurs de promenade, rendre piéton le bas de la rue du Mené en période saisonnière).

Vous engagez- vous à installer de nouveaux stationnements vélo ? **Oui**

Vous engagez- vous à généraliser la priorité vélo sur les ronds-points ou giratoires en agglomération ?

Oui

Quand cela est possible, mais il est nécessaire que l'emprise foncière soit présente. Ces priorités vélo seront signalées par un revêtement rouge et des panneaux "Priorité vélo" en cohérence avec les aménagements de GMVA. Le revêtement rouge doit être systématisé partout où il y a une priorité vélo. Nous continuerons à utiliser la résine rouge au niveau des giratoires dits « hollandais ». Il sera étudié avec les services de la ville, la municipalité et les associations d'usagers l'opportunité dans d'autres situations.

Vous engagez-vous à passer l'ensemble de votre commune à 30 km/h (excepté quelques axes de transition à 50 km/h) ? **Oui**

Plus de 80% des rues de la ville sont déjà à 30, il est possible d'en passer d'autres quand cela est opportun pour la sécurité des piétons et des cyclistes (exemple : la rue Francis Decker en proximité des remparts).

Vous engagez-vous à mettre une signalétique pour identifier les traversées vélo... **Oui**

en respectant le code de la route (concertation entre les services de la ville et l'association d'usagers Vélo motive).

...aux intersections des continuités cyclables non prioritaires notamment en parallèle des passages piétons (logo vélo et chevrons au sol tous les 1,5 m en résine) ?

Vous engagez- vous à créer une piste cyclable sous forme de "ring" par exemple à sens unique voiture et à double-sens cyclable autour du centre historique... **Non**

C'est une peut être une « fausse bonne idée ». Il est nécessaire d'étudier les flux de véhicules et de prendre en considération toutes les mobilités et notamment les transports en commun.

...de la place Gambetta au boulevard de la paix, en passant par les rues Thiers et Decker ?

suite page suivante

Vous engagez-vous à aménager les bandes cyclables de largeur 1 m 50 minimum et si besoin diminuer la largeur de la chaussée pour les véhicules motorisés ? **Oui** - si cela possible et en cas de requalification de la rue

Vous engagez-vous à développer les «Chaucidoux» (Chaussées à voie centrale banalisée).. Oui Vous engagez-vous à supprimer les chicanes aux entrées et sorties des voies vertes ou pistes cyclables ou a les revoir en respectant les recommandations du CEREMA pour permettre le passage de tous types de vélos ? **Oui** - Cependant c'est avec réticence. Cela est parfois moins confortable que des bandes cyclables ou au mieux une piste.

Il est à noter qu'un chaucidou a été mis en place rue Montaigne, ce qui permet de rejoindre le nouveau local de Véломotive

*...sur les axes à faible circulation ? Les voitures sont ramenées sur l'axe central par des écluses vélo régulières.

Vous engagez-vous à supprimer les chicanes aux entrées et sorties des voies vertes ou pistes cyclables ou a les revoir en respectant les recommandations du CEREMA pour permettre le passage de tous types de vélos ?

Oui,

C'est le cas pour la ville et l'agglomération, mais non pour certaines chicanes (éviter conflit d'usage passerelle RN165 et parc de Kerizac, tunnel piéton rue Grande Muraille et derrière le parc du collège Notre Dame Le Ménimur).

Une largeur de passage d'1,50m et un écart de 3m entre elles si on laisse 2 barrières afin de permettre le passage de tout type de vélos, (vélo-cargos, longtails, remorques...)

Vous engagez-vous à généraliser les sas-vélos et les tourne-à-droite aux feux (panneau M12) ainsi que les double-sens cyclables dans votre commune ? **Oui** - En respectant le code de la route (concertation entre les services de la ville et l'association d'usagers Véломotive)

Sur votre liste, quelle serait la personne en charge des mobilités actives ou de la mobilité en général ?

Il y aura un élu en charge des mobilités.

Vous engagez-vous à mettre en place un comité vélo régulier (1 fois par an au minimum) avec vos concitoyens et l'association Véломotive ? **Oui**, dans le cadre d'un comité extra municipal et les réunions de travail lors d'aménagements cyclables.

Sur votre liste, quelle serait la personne en charge des mobilités actives ou de la mobilité en général ? **Il y aura un élu en charge des mobilités.**

Vous engagez-vous à mettre en place un comité vélo régulier (1 fois par an au minimum) avec vos concitoyens et l'association Véломotive ? **Oui**